

1. Introduction

Il est vital de protéger les forêts de la planète. Le couvert forestier mondial représente un peu plus de 4 milliards d'hectares, soit 31 pour cent de la superficie totale des terres (FAO, 2010a). Les forêts sont pour la planète d'importantes ressources qui procurent de multiples avantages environnementaux, économiques et sociaux. Elles fournissent divers produits précieux, comme le bois d'œuvre, le bois de feu, les fibres et d'autres produits forestiers ligneux et non ligneux et contribuent aux moyens d'existence des communautés rurales. Elles remplissent des fonctions écologiques vitales, en favorisant la lutte contre la désertification, la protection des bassins versants, la régulation du climat et la conservation de la biodiversité, et sont essentielles pour préserver les valeurs sociales et culturelles.

Les forêts peuvent aussi rendre de grands services pour résoudre les problèmes liés au changement climatique mondial, notamment en absorbant le carbone atmosphérique et en l'emmagasinant dans les arbres et les produits forestiers. Les forêts correctement gérées peuvent aussi fournir du bois, un matériau renouvelable qui peut se substituer aux combustibles fossiles. Il est important de conserver le couvert forestier mondial, de reboiser les forêts exploitées et d'entretenir les forêts de manière à ce qu'elles conservent une croissance vigoureuse pour réduire l'accumulation de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

1.1 LES FORÊTS DE LA PLANÈTE MENACÉES PAR DES ORGANISMES NUISIBLES

La santé et la vitalité des écosystèmes forestiers de la planète sont influencées par divers agents de perturbation naturels, dont les organismes nuisibles¹, la sécheresse et le feu. Les perturbations font partie des processus de succession naturels qui se produisent dans les forêts, mais elles freinent souvent la réalisation des objectifs de gestion des forêts. Il existe toute une gamme d'organismes nuisibles qui peuvent avoir un impact négatif sur les forêts et le secteur forestier. À elles seules, les attaques d'insectes forestiers endommagent quelque 35 millions d'hectares de forêts chaque année, principalement dans les zones tempérées et boréales (FAO, 2010a).

Les espèces indigènes peuvent devenir un problème majeur, surtout s'il y a apparition de foyers grégaires sur des espèces arborées introduites. Des organismes nuisibles non indigènes ou exotiques introduits accidentellement lors des échanges de produits forestiers, de végétaux vivants et d'autres produits, font parfois encore plus de dégâts. Comme les organismes nuisibles non indigènes ont évolué de façon indépendante des forêts qu'ils détruisent, ils ont parfois des effets dévastateurs. En effet, les organismes nuisibles introduits n'ont généralement pas d'ennemis naturels

¹ Toute espèce, souche ou biotype de végétal, d'animal ou d'agent pathogène nuisible pour les végétaux ou produits végétaux (NIMP n° 05, 2010, *Glossaire des termes phytosanitaires*).

qui permettent normalement de maintenir l'équilibre des populations. Les nouveaux arbres hôtes ne sont pas toujours armés pour résister aux ravageurs introduits. Le changement climatique semble aussi avoir une incidence sur l'établissement des organismes nuisibles dans de nouvelles zones, et aggraver les effets des ravageurs, qu'ils soient ou non indigènes. On trouvera à l'Annexe 1 des exemples des principales introductions d'organismes nuisibles et de leur impact sur les forêts.

1.2 PROTECTION DES FORÊTS DE LA PLANÈTE

Pour protéger efficacement les végétaux de la planète, notamment les essences forestières, contre les organismes nuisibles, il faut agir de façon concertée au niveau international. Cette coordination se fait par le biais de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), un accord international entre les pays visant à lutter contre les organismes nuisibles et à prévenir leur propagation. L'organe directeur de la CIPV est la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) qui adopte des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP).² En décembre 2010, la Convention compte 176 parties contractantes (pays membres). Sous la direction de la CIPV, la plupart des gouvernements ont désigné des organisations nationales en vue de protéger les ressources naturelles, y compris les forêts, contre l'entrée et l'établissement d'organismes nuisibles. Ces organisations sont collectivement désignées sous le nom d'organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) même si certains pays leur donnent des noms différents tels que inspectoriats phytosanitaires, services de quarantaine, etc. Les ONPV³ doivent souvent collaborer avec des pays voisins pour prévenir l'entrée de ravageurs et leur propagation entre les pays, notamment par l'entremise d'organisations régionales de protection des végétaux (ORPV).

Les ONPV sont les points de contact nationaux officiels de la CIPV, et elles travaillent ensemble à l'élaboration des NIMP. Tous les pays membres s'accordent pour dire que les NIMP sont efficaces pour gérer les risques phytosanitaires et rendre le commerce plus sûr. Les ONPV se fondent sur les NIMP pour établir les réglementations phytosanitaires applicables au niveau national. Comme ces réglementations ont un impact sur les échanges, tous ceux qui interviennent dans le commerce des produits forestiers doivent pouvoir comprendre leurs incidences potentielles. Les NIMP élaborées par la CIPV sont reconnues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui prévoit un processus de résolution des différends liés au commerce.

1.3 À PROPOS DE CE GUIDE

De nombreuses personnes intervenant dans la culture, la plantation, la gestion, la récolte, la fabrication, l'entreposage, la vente et le transport des produits forestiers, peuvent jouer un rôle clé dans la prévention de la diffusion des organismes nuisibles. Le présent guide a pour objet de réduire la propagation d'organismes

² On trouvera à l'Annexe 3 les titres de toutes les NIMP en vigueur, accompagnés d'une description succincte.

³ La liste complète des ONPV et de leur point de contact officiel peut être consultée sur le site Internet de la CIPV: www.ippv.int

nuisibles facilitée par l'homme ainsi que ses effets. Il fournit des informations faciles à comprendre sur les NIMP et sur le rôle que jouent les pratiques de gestion forestière dans la mise en œuvre des normes phytosanitaires et la facilitation d'un commerce sûr. Il explique en particulier:

- quel est l'impact des réglementations des NIMP et des ONPV sur l'importation et l'exportation des marchandises forestières (Chapitre 2);
- comment les acteurs du secteur forestier peuvent réduire les risques de dissémination des ravageurs au moyen de pratiques de gestion des forêts efficaces (Chapitre 3);
- comment les NIMP peuvent être utilisées pour prévenir l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles forestiers (Chapitre 4);
- comment le personnel du secteur forestier peut collaborer avec les ONPV pour participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de NIMP et de réglementations phytosanitaires nationales qui contribuent à réduire les mouvements d'organismes nuisibles tout en étant aussi peu restrictives que possible pour le commerce (Chapitre 5).

Chaque chapitre est conçu de façon indépendante, comme un document à part entière, afin de permettre au lecteur de centrer son attention sur les thèmes qui l'intéressent. Un glossaire est également fourni pour donner des éclaircissements sur la terminologie utilisée.

Ce guide sera un outil indispensable pour toutes les branches d'activités de la foresterie et il sera aussi d'une grande utilité pour les décideurs, les planificateurs, les responsables de la gestion et les éducateurs du secteur forestier, en particulier dans les pays en développement.

